



**Direction Générale des  
Services**

Direction des Bâtiments, des Moyens  
Généraux et du Patrimoine

DBMGP-Service Administration et  
Finances

Affaire suivie par : Catherine Douchet  
Poste: 71.62

**2012-CG-2-3572**

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL**

**Séance du vendredi 25 mai 2012**

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX  
COLLÈGE LES CHÂTELAINES A TRIEL-SUR-SEINE  
RESTRUCTURATION ET RÉHABILITATION PARTIELLES**

Politique sectorielle : **enseignement**  
Secteur d'intervention : **enseignement du 2<sup>nd</sup> degré**  
Programme : **Plan Pluriannuel Collèges  
(2009-2016)**

	2007P013E01 (APD)	
	AP	CP2012
Montant actualisé :	560 000 000 €	19 137 000 €
Montant affecté :	121 870 319 €	17 239 319 €
Reste à affecter :	438 129 681 €	1 867 681 €
Montant réservé pour ce rapport :	10 770 000 €	5 000 €

Le présent rapport concerne l'adoption de l'opération de restructuration et de réhabilitation partielles du collège Les Châtelaines à Triel sur Seine dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement des collèges 2010-2016.

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2010-2016 des collèges et établissements internationaux, le Conseil général des Yvelines a, par délibération du 18 décembre 2008, programmé la réhabilitation et la restructuration du collège Les Châtelaines à Triel-sur-Seine pour un coût d'opération prévisionnel de 12 800 000 € TTC.

Dans le cadre des études de faisabilité, des réflexions ont été menées afin de calibrer au mieux les programmes de travaux dans les collèges, dans un contexte de vigilance budgétaire accrue. Les besoins ont donc été retravaillés en fonction des priorités hiérarchisées suivantes :

- le respect de la réglementation,
- la sécurité,
- les désordres avérés,
- les besoins fonctionnels.

La réhabilitation du bâtiment de l'externat a été traitée au rez-de-chaussée et au premier étage lors d'une première phase de travaux en 2004 et 2007, il convient désormais de traiter les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages regroupant les salles d'enseignement général et spécialisé ainsi que les locaux et la salle de restauration de la demi-pension.

Le coût prévisionnel de cette opération est à présent évalué à 10 770 000 € TTC (valeur janvier 2012)

L'intervention vise donc à :

- respecter la réglementation (accessibilité aux personnes handicapées tous types de handicaps, remise à niveau de la demi-pension),
- achever la réhabilitation du site et répondre aux désordres techniques (remise à niveau du clos-couvert, interventions sur les corps d'état techniques),
- apporter des améliorations fonctionnelles (création d'un préau, optimisation ponctuelle des salles d'enseignement, agrandissement de la laverie).

En raison de la réalisation des travaux en site occupé, ceux-ci devront être phasés sur 14 mois, et débiter à l'été 2014 pour s'achever à l'été 2015.

La neutralisation nécessaire de certaines parties de bâtiments nécessitera la mise en place de préfabriqués provisoires pour assurer la continuité du service public.

Les travaux seront allotés en macro-lots.

Quant au marché de maîtrise d'œuvre, il sera passé selon la procédure de marché négocié spécifique. Ce choix est justifié par le fait que les prestations concernent une réhabilitation d'ouvrages existants (article 74 III 1 du CMP).

Enfin, je reviendrai devant la Commission permanente dans le cadre de l'organisation du transfert de propriété à titre gratuit de l'assise foncière du collège ainsi que du bâti, propriétés de la commune de Triel sur Seine.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :

## **OPERATION NOUVELLE**

<b>Opération :</b>	<b>2007P013O048T05</b>
	TRIEL-SUR-SEINE
	Collège Les Châtelaines
	Restructuration et réhabilitation partielles du collège

### **Enveloppe financière € TTC**

Montant des travaux	8 383 600
Date de valeur	Janvier 2012
Maîtrise d'œuvre	975 600
Services au maître d'ouvrage	99 800
Divers et aléas	586 900
Révisions	724 100
Total opération	<hr/> 10 770 000

### **Calendrier**

Notification maîtrise d'œuvre	Novembre 2012
Remise Avant-projet définitif	Mai 2013
Notification travaux	Mai 2014
Livraison	Septembre 2015

### **Echéancier**

2012	5 000 €
2013	200 000 €
2014	4 200 000 €
2015	6 000 000 €
2016	365 000 €

### **Présentation et contenu de l'opération**

Le collège, construit en 1975, a été réhabilité pour la partie externat, au rez-de-chaussée et au premier étage, lors d'une première phase de travaux en 2004 et 2007. L'opération vise à achever la réhabilitation du collège en restructurant et en réhabilitant partiellement les locaux pour répondre aux exigences réglementaires et sécuritaires ainsi qu'autres désordres et aux besoins fonctionnels constatés.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche de qualité environnementale appliquée à l'ensemble des opérations de réhabilitation, restructuration et construction du Département, il est proposé principalement de permettre une amélioration des performances énergétiques du site, entre autres :

- Amélioration des déperditions par l'isolation du clos-couvert,
- Réduction des consommations d'énergie par l'amélioration des équipements dont production de chauffage et d'eau chaude,
- Adaptation des consommations d'énergie aux besoins par le suivi et la régulation,
- Installation d'un système de chauffage faisant appel à des énergies renouvelables (le recours éventuel à la géothermie sur nappe sera validée en conception)

La gestion du chantier à faibles nuisances et la gestion de l'eau à la parcelle font également partie du programme.

Les travaux de restructuration et de réhabilitation partielles porteront sur le bâtiment A « externat », le bâtiment B « demi-pension », les logements de fonction et les extérieurs.

Il est prévu pour l'ensemble des bâtiments situés dans le périmètre des travaux :

- le traitement de l'accessibilité tous types de handicaps,
- la mise à niveau du clos-couvert : étanchéité, réfection des façades, remplacement des menuiseries extérieures,
- le désamiantage des sols suivi de leur rénovation,
- l'intervention sur courants forts et faibles,
- la mise en place d'une ventilation.

Il est également prévu des travaux propres aux bâtiments suivants :

#### A- Bâtiment A – externat

- création d'un ascenseur,
- regroupement de salles d'enseignement général,
- mise en conformité des sanitaires.

#### B – Bâtiment B – demi-pension

- agrandissement de la laverie et reprise partielle de la cuisine et de la salle à manger des professeurs,
- mise en conformité des sanitaires,
- mise à niveau des corps d'état techniques et réalisation d'aménagements intérieurs au sous-sol,
- mise au propre dans la cuisine et les réserves ainsi que dans la salle de restauration y compris traitement de l'acoustique.

#### C – Logements de fonction

- réfection électrique complète, mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée dans les pièces humides et remplacement des chaudières individuelles,
- travaux de mise au propre.

#### D – Espaces extérieurs

- mise en conformité au regard de la réglementation accessibilité,
- création d'un préau.